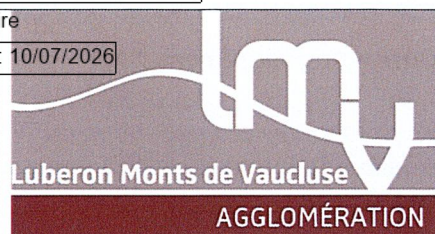


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2026/...

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2026/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 2 juillet 2026
---	---

N° 2026-108	<u>FINANCES</u> – Budget Principal : Décision Modificative n°1
---------------------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2026-066 en date du 30 avril 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal de LMV ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026.*

Le budget primitif de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a été voté le 30 avril 2026. Toutefois, des modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de décisions récentes nécessitant un ajustement du budget communautaire.

Ainsi, la présente décision modificative n°1 a pour objectif de mettre en place une enveloppe financière de 300 000 € au sein de la section de fonctionnement (chapitre 65 compte 657341). Cette enveloppe sera dédiée au versement d’un fonds de concours aux communes membres, en fonctionnement, pour l’entretien de leur patrimoine bâti, naturel et culturel

Cette dépense s’équilibre par la diminution de l’autofinancement de LMV Agglomération, qui passe de 1 330 193 € à 1 030 193 € en contrepartie d’une augmentation de l’emprunt d’équilibre en investissement qui passe de 2 504 000 € à 2 804 000 €.

En dépenses d’investissement, 300 000 € de crédits de paiement sont ajoutés pour l’acquisition d’une benne à ordures ménagères de 20 M3. Cette dépense s’équilibre par une recette supplémentaire de FCTVA.

Les écritures d’amortissement sont également ajustées et s’équilibrent en dépenses et en recettes de fonctionnement et d’investissement à 60 000 €.

Ainsi, la décision modificative n°1 du budget principal s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 60 000 €
- Section d’investissement : 360 000 €

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et

A l’unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- **APPROUVE** par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal équilibrée comme suit :
Section de fonctionnement : 60 000.00 €
Section d’investissement : 360 000.00 €

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision



Le Secrétaire de séance,
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET

